

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ERES CARMIGNAC MULTISTRATEGIES OBLIGATAIRES - Part P

CODE AMF : 990000121489

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion Eres gestion.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds a pour objectif de rechercher une performance nette de frais, supérieure à son indicateur composite 70% JP Morgan Investment GBI Global Grade et 30% de J.P. Morgan EMU Government Investment Grade Bond 1-3 ans coupons capitalisés. Cet indicateur composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement du FCPE mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans ce fonds. En conséquence, sa performance peut, le cas échéant, s'écarter sensiblement de celle de son indicateur de référence et peut être inférieur à son indicateur de référence.

Les investissements sont réalisés dans des OPCVM et /ou FIVG (10% maximum) gérés principalement par des sociétés du groupe Carmignac Gestion (50% minimum). A ce titre le fonds pourra détenir jusqu'à 80% maximum de son actif du compartiment UNCONSTRAINED GLOBAL BOND (F) de la SICAV Carmignac Portfolio de droit luxembourgeois ou du FCP CARMIGNAC SECURITE part A dont les stratégies d'investissement sont décrites ci-dessous :

1) CARMIGNAC PORTFOLIO UNCONSTRAINED GLOBAL BOND est un compartiment qui utilise une gestion active et discrétionnaire axée sur la mise en place de positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux internationaux et de devises. La recherche de surperformance repose sur plusieurs moteurs de performance :

- Les stratégies sur les marchés de crédit par une allocation sur les obligations privées et les crédits émergents,
- Les stratégies sur les taux d'intérêt, le compartiment pourra investir sur des obligations indexées sur l'inflation, emprunts d'Etat de l'univers d'investissement,
- Les stratégies sur les devises, en s'exposant sur les principales monnaies internationales composant son univers d'investissement.

Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés. L'univers d'investissement est international (pays émergents inclus). Le compartiment est investi principalement en obligations internationales. La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +10. L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 20% de l'actif net. Le compartiment utilise des instruments dérivés aux fins de couverture ou d'arbitrage ou afin de prendre des positions sur les risques suivants (directement ou via des indices) : devises, obligations, crédit (dans la limite de 30% de l'actif net), actions (tous segments de capitalisation), ETF, dividendes, volatilité, variance (n'excédant pas, pour ces deux derniers, 10% de l'actif net) et matières premières.

2) CARMIGNAC SECURITE est un fonds qui a pour objectif de surperformer l'Euro MTS 1-3 ans en utilisant principalement des actifs obligataires, des titres de créances ou des instruments du marché monétaire principalement libellés en Euro, des obligations à taux variables. La moyenne pondérée des notations des encours obligataires sera au moins « Investment Grade ». La part des obligations émises par des émetteurs privés et souverains dont la notation est inférieure à « Investment Grade » est limitée à 10% de l'actif net pour chaque catégorie d'émetteur. La sensibilité du portefeuille est comprise entre -3 et +4. L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») sont autorisées dans la limite de 8% de l'actif net.

Les investissements du FCPE sont réalisés uniquement via des OPC obligataires qui pourront investir sans référence à des critères de notation financière particuliers sur de la dette publique ou privée, notée ou non notée, européennes ou internationales et jusqu'à 20% en OPC monétaire. Le FCPE pourra être exposé aux obligations spéculatives à haut rendement dans la limite de 40% de l'actif et aux obligations contingentes convertibles dans la limite de 20% de l'actif. Le processus de gestion du FCPE repose sur une sélection d'OPC dont la combinaison est issue de la grille d'allocation définie par la société de gestion et qui précise le pourcentage investi dans chaque OPC. Un comité de gestion se réunit régulièrement pour examiner la grille d'allocation des différents OPC sous-jacents et le cas échéant pour la faire évoluer dans les limites d'exposition du FCPE indiquées ci-après : Obligations de 80% à 100% dont 40% maximum d'obligations spéculatives - Sensibilité de la poche obligataire comprise entre -5 à +10 - Change de 0% à 100% (hors pays de l'union européenne) - Pays émergents de 0% à 100% - Actions via les "CoCos" de 0% à 20%.

Indicateur de référence | 70% JP Morgan Investment GBI Global Grade et 30% de J.P. Morgan EMU Government Investment Grade Bond 1-3 ans coupons capitalisés

Affectation des revenus | Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscription / rachat | Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale AMUNDI ESR. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Fréquence de valorisation | La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Durée de placement minimum recommandée | Supérieure à 3 ans. Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 3 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE et/ou au PERCO.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FCPE sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque du FCPE reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre fonds.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit | Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent détenir des obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Les obligations spéculatives à haut rendement sont des titres à caractère spéculatifs et s'adressent plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investisseurs dans des titres dont la notation est basse ou inexistante et la liquidité plus réduite.

Risque de contrepartie | Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent conclure des opérations de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut d'un paiement.

Impact des techniques telles que des produits dérivés | Les OPC sélectionnés peuvent utiliser les produits dérivés et peuvent amplifier leur perte du fait du recours à des instruments financiers à terme ferme et/ou conditionnels et/ou contrats financiers de gré à gré.

Garantie | Le Fonds n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.59%*
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie affichés communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son teneur de compte et/ou de son entreprise, les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

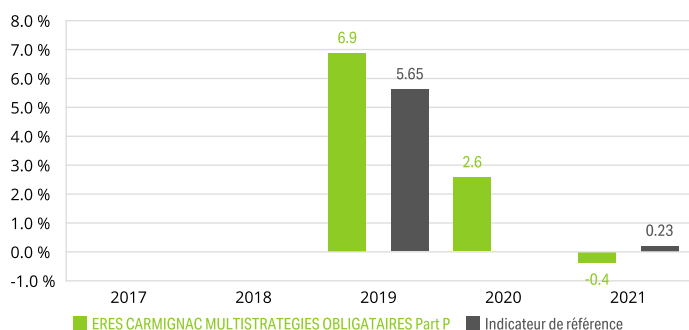
***Les frais courants** sont fondés sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.
- les frais de gestion pris en charge par l'entreprise.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais de fonctionnement et commissions" du règlement du fonds, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Date de création du fonds | 2018

Date de lancement de la part | 06/12/2018

Devise de référence | EUR

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire | CACEIS Bank.

Teneur de compte | Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.

Ce Fonds d'épargne salariale multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale des entreprises adhérentes.

Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-gestion.com

Eres gestion met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur le site du teneur de compte et/ou sur son site www.eres-gestion.com et par courrier sur simple demande au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02. Ces documents sont disponibles uniquement en français.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet d'Eres gestion ou du teneur de compte de vos avoirs.

Conseil de Surveillance | Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

Fiscalité | La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique / "U.S. Person" (définition disponible dans le règlement du fonds).

La responsabilité de Eres gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Cet OPC est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Eres gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/02/2022.